Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202899-20260311-DCM2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le **mercredi 11 mars 2026** à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 2 mars 2026.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, Mme Aline DERIAT, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Sylvie LABOURDE, Mme Violette LE BOËDËC

Etaient excusés : M. Jean-Claude BERNABE (pouvoir à M. Jean-Marc DANIELOU), M. Kevin JAMBON (pouvoir à M. Gilbert LE BIHAN)

Etaient absents : Mme Marie CHOLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DANIELOU

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 5
Votants : 7
Absents excusés : 2
Absents : 1

DCM2026_02 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- DECIDE d'affecter, à l'unanimité des présents, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en report de fonctionnement R 002 : **97 373,14 €**

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilbert LE BIHAN

MAIRIE DE SAINT FIACRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22720 CÔTES D'ARMOR